

Les opposants s'opposent au refus

Généralement, les associations de riverains opposés à un projet quelconque se réjouissent de ce que les promoteurs dudit projet se voient refuser le permis, et ce quelles que soient les motivations de ce refus... L'association Vent de raison, qui lutte contre le projet de la société Windvision - 12 éoliennes à construire entre Gesves et Ohey -, innove carrément en la matière. Elle introduit un recours contre la décision prise, fin juillet, par l'administration wallonne de refuser le permis à Windvision.

Un fameux paradoxe, mais il n'est qu'apparent pour Guido

Van Velthoven, membre de Vent de raison. « *En fait, les fonctionnaires de la Région ont prononcé ce refus du bout des lèvres. Il est tellement mal motivé - on a l'impression à les lire qu'ils vont conclure à une acceptation du permis - que n'importe qui peut introduire un recours et obtenir gain de cause.* »

Et, en effet, la société Windvision a, elle aussi, introduit un recours. Dès ce moment, les animateurs de Vent de raison ont estimé qu'ils ne pouvaient pas rester en retrait, même si leur démarche poursuit un but différent de celle du promoteur. « *Nous espé-*

rons que le ministre Antoine (qui est saisi des recours, NDLR) confirmera le refus de permis. Mais qu'il l'argumentera d'une façon plus étayée que ses fonctionnaires délégué et technique. Sinon ce sera la porte ouverte à un ultime recours devant le conseil d'Etat. » Vent de raison souligne, par exemple, que les fonctionnaires estiment que « *le cadre normatif de la Région wallonne a été respecté* » par la société Windvision. « *Dans notre recours, nous démontrons le contraire* », dit Vent de raison. Le paradoxe change de camp. ■